

Règlement 2é tournoi de la Cime Team :

Autorisation n° 2403827

JA Didier Balayre 06 22 64 52 50

GEO Lionel Dembourg 06 45 30 18 79

Article 1 : Organisateur

Le tournoi par équipe est organisé par le club Font Romeu Badminton les 24 et 25 mai 2025 au gymnase Ester 66800 Saillagouse (direction Estavar, Llivia depuis Saillagouse). 8 terrains (donc 1 échauffement)

Article 2 : Acceptation du règlement particulier

Le tournoi se déroulera selon les règles du Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD ainsi que du règlement particulier ci-après. La participation à ce tournoi entraîne l'acceptation de tous les articles de ce règlement particulier. Tous les participants au tournoi s'engagent à respecter le « code de conduite des joueurs » et le « code de conduite pour les entraîneurs, les officiels d'équipes et les officiels techniques ».

Article 3 : Conditions d'inscription

Le jour du tournoi, tout participant doit être en règle avec la FFBaD et être en possession de sa licence joueur pour la saison en cours l'autorisant à jouer en compétition et de son surclassement éventuel l'autorisant à jouer en catégorie senior. Ne seront admis à jouer que les minimes cadets juniors séniors et vétérans ayant un classement entre NC et N3 dans les disciplines simple, double (homme et femme) et double mixte (autrement dit, le tournoi n'est pas ouvert aux joueurs/joueuses ayant un classement N2 ou N1 en simple et/ou double et/ou double mixte).

Article 4 : Sanctions, forfait et remplacement

Tout joueur ayant connaissance d'une sanction disciplinaire à son encontre ne peut pas s'inscrire au tournoi. Les droits d'inscription seront remboursés en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...).

Article 5 : Règlement médical

Tout joueur en arrêt de travail ou de maladie pour des raisons médicales ne pourra pas participer au tournoi pendant la durée de son arrêt sans l'accord écrit d'un médecin

mentionnant les dates et le nom du tournoi. Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments devra l'indiquer au Juge Arbitre avant son premier match du tournoi, en cas de contrôle antidopage inopiné. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique du joueur est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des Sports (extrait de l'article 10 du règlement médical du guide du badminton de la FFBA D).

Article 6 : Tenue vestimentaire, volants et accessoires

Une tenue de badminton (maillot et short), conforme au RGC de la FFBA D en vigueur, est exigée sur les terrains pour toutes les séries. Les prénoms et surnoms sont acceptés sur les polos des joueurs, le juge arbitre reste juge des limites à ne pas franchir au cas par cas. Les volants sont à la charge des joueurs de façon équitable (partage). En cas de désaccord, le volant officiel est obligatoirement le volant plume de marque Forza S 6000 . Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants neufs ainsi qu'avec tous les accessoires utiles et nécessaires à son match (2 raquettes conseillées, serviette, boisson, alimentation, etc...). Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain sans l'accord du Juge Arbitre.

Article 7 : Format de la compétition : Tournoi par équipes

La compétition sera un tournoi par équipes avec 2 formules possibles (non autorisé de cumuler les 2 formules):

Formule n°1 : équipe de 4 joueurs minimum (2 hommes et 2 femmes). Les équipes peuvent être composées de joueurs de clubs différents. Chaque équipe désignera un capitaine. Les rencontres seront composées de quatre matchs : un double hommes, un double dame set deux mixtes. Chaque joueur disputera au maximum un double et un mixte, soit deux matchs par rencontre. L'ordre des matchs privilégié sera DH, DD, MX1, MX2. Le tournoi est organisé en une poule unique de 6 équipes, soit 5 rencontres par équipe par série. Un classement général pour chaque série sera établi à la fin de la compétition.

Formule n°2 : équipe de 2 joueurs minimum (2 hommes ou 2 femmes). Les équipes peuvent être composées de joueurs de clubs différents. Chaque équipe désignera un capitaine. Les rencontres seront composées de trois matchs : 2 simples et un double. Chaque joueur disputera au maximum un simple et un double, soit deux matchs par rencontre. L'ordre des matchs privilégié sera Simple 1, simple 2 puis double. Le tournoi sera organisé en une poule unique de 6 équipes, soit 5 rencontres par équipe par série. Selon le nombre d'équipes inscrites, il pourra y avoir des poules de 3 à 4 équipes avec des poules de finales et de consolantes. Un classement général pour chaque série sera établi à la fin de la compétition.

Article 7.1 : Séries

Les équipes engagées seront réparties par l'organisation dans des séries. Les séries sont organisées par classement croissant. La base de répartition dans les séries sera faite en fonction de la valeur de chaque équipe (voir §7.2). Un minimum de 4 équipes sera nécessaire pour maintenir une série. Le comité d'organisation se réserve le droit de :

- Limiter le nombre d'équipe maximum dans chaque série
- Scinder des séries en deux en fonction des classements en cas d'inscriptions excessives dans une série
- Regrouper deux séries en cas de faible nombre d'inscriptions dans une série
- Ne pas accepter l'inscription d'une équipe si son niveau ne permet pas de l'intégrer dans une série (niveau trop élevé ou trop faible)

Article 7.2 : Valeur des équipes

Pour arbitrer la répartition des équipes dans les séries, l'organisation calculera la valeur d'une équipe sur la base du cumul des point CCPH. Pour la formule n°1 = des 2 meilleures filles et 2 meilleurs hommes en double et mixte. La valeur d'un mixte se calcule par le cumul des points CPPH en mixte des 2 joueurs. La valeur du mixte 1 devra être supérieure à celle du mixte 2. A valeur strictement égale deux mixtes pourront être inversés. Pour la formule n°2 = des 2 meilleurs joueurs/joueuses

Article 7.3: Date de référence des classements joueurs

Pour application des Articles 7.1 et 7.2 :

- Les classements pris en comptes seront ceux obtenus à la date du jeudi 23 mai 2024
- La base de données fédérale Poona (<http://poona.ffbad.org/page.php>) sera la seule à faire foi pour déterminer les classements des joueurs.

Article 7.4 : Attribution des points

Par rencontre

- Victoire 2 points
- Bonus offensif 1 point si victoire 4-0 (formule 1) ou 3-0 (formule n°2)
- Bonus défensif 1 point si défaite 2-2 uniquement (Pas d'égalité : si 2-2, le vainqueur de la rencontre sera déterminé au set-average, puis aux point-average. Ou si défaite 2-1 (formule n°2)

En cas d'égalité même au point-average l'équipe la moins bien classée selon l'article 7.2 sera déclarée vainqueur).

- Forfait 0 point

Si victoire 4-0 : G 3pts / P Opt ; Si victoire 3-1 : G 2pts / P Opt ; Si victoire 2-2 : G 2pts / P 1pt

Article 7.5 : Départage pour le gain du tournoi

Le classement final des équipes dans une série est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres de la poule. Pour le gain du tournoi, si des équipes restent à égalité elles seront départagées avec les critères suivants:

- Rencontre particulière : les deux équipes se sont rencontrées lors du tournoi, l'équipe ayant gagné cette rencontre sera déclarée vainqueur du tournoi.
- S'il y a égalité entre plus de 2 équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- Si l'égalité persiste entre plus de 2 équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- Si l'égalité persiste entre plus de 2 équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- Si l'égalité persiste entre plus de 2 équipes, le classement est établi en fonction de la cote moyenne CPPH de l'équipe, de la plus petite à la plus grande (la plus petite prime).
- Si l'égalité persiste entre plus de 2 équipes, il y aura tirage au sort conformément à l'article 3.4.1 du règlement général des compétitions.

Article 7.6 : Forfait d'un joueur en cours de tournoi

Un joueur blessé en cours de tournoi fera constater sa blessure par le Juge Arbitre. Dans un esprit de convivialité, le Juge Arbitre pourra autoriser l'ajout d'un joueur non inscrit présent dans la salle (et respectant les articles 3 à 6 du règlement) ou le transfert d'un joueur d'une autre équipe (avec accord des capitaines et des joueurs concernés). Le remplacement sera effectif jusqu'à la fin du tournoi. Le joueur devra avoir un nombre de points CPPH inférieur aux joueurs du même sexe utilisés pour le calcul du poids/la valeur de l'équipe. Ainsi la valeur de l'équipe ne sera pas modifiée puisqu'il s'agit d'un ajout et non d'un remplacement. Si le remplacement du joueur blessé n'est pas possible et si l'équipe reste incomplète, un match forfait sera comptabilisé pour chaque double ou mixte non disputé. (cf Article 7.6 Attribution des points).

Article 7.7 : Remise des compositions d'équipe

Dans un souci de gain de temps au lancement du tournoi, les compositions d'équipes pour le 1er tour seront remises avant le tournoi :

- Chaque capitaine devra envoyer sa composition pour le 1ertour en même temps que la fiche d'inscription de son équipe.
- Une fois le tournoi lancé, chaque équipe devra également remettre sa composition pour le tour suivant avant la fin de son dernier match du tour en cours.

Article 8 : Modalités d'inscription

Seuls les dossiers complets seront pris en compte. Les inscriptions des équipes devront être obligatoirement effectuées sur le formulaire d'inscription et rédigées de manière lisible. Les conséquences des erreurs sur la feuille d'inscription seront supportées par l'équipe en cause. Le montant des frais d'inscription est fixé à 80€ pour la formule n°1 et 60€ pour la formule n°2 . La date limite d'inscription est fixée au 18 mai 2025 . Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée et devront être adressées par courrier accompagné du chèque de règlement des frais d'inscription à l'ordre de Font-Romeu badminton. Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Toute modification d'inscription devra être transmise par courrier ou mail à l'organisateur.

Article 9 : Têtes de série et tirage au sort

Le tirage au sort sera effectué le 20 mai 2025

Article 10 : Échéancier

L'échéancier du tournoi, affiché le jour du tournoi, est donné à titre d'information et pourra être modifié pour le bon déroulement du tournoi. Par conséquent, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif. Une fois le tournoi commencé pour chaque série, les matchs peuvent être appelés une heure maximum avant l'heure prévu pour une meilleure gestion du tournoi. Dès leur arrivée, les capitaines d'équipe devront faire pointer tous les joueurs présents auprès de la table de marque et cela à chaque jour de la compétition. Si un joueur doit quitter la salle, il le fera sous sa propre responsabilité. Il devra en informer son capitaine d'équipe, le Juge Arbitre et la table de marque. Il devra être de retour dans le gymnase 1 heure avant le début de la prochaine rencontre. Les joueurs disposeront de 3 minutes suite à l'appel de leur match pour débiter leur match. Le test des volants sera effectué dès l'arrivée sur le terrain. Passé un délai de 5 minutes suivant le premier appel du match, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré forfait par le Juge Arbitre. Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.

Article 11 : Plateau de jeu

Seuls auront accès au plateau de jeu :

- Les joueurs inscrits au tournoi et appelés par la table de marque pour disputer leur match sur un terrain
- Les coachs (1par équipe) assis derrière le terrain du côté de leur joueur et sur le terrain lors des pauses
- Les membres du comité d'organisation
- Le Juge Arbitre et les arbitres (ou faisant office)
- Le personnel médical autorisé par le Juge Arbitre

Si la disposition du plateau de jeu le permet, et pour respecter le principe de convivialité du tournoi, les équipiers pourront être autorisés au bord des terrains pour encourager leurs joueurs sans perturber les rencontres. Le Juge Arbitre pourra annuler cette dernière disposition si des abus sont constatés.

Article 12 : Arbitrage et juge arbitrage

Le Juge Arbitre de la compétition sera Mr Didier BALAYRE Ses décisions ainsi que celles de ses adjoints et des arbitres seront sans appel. Tout joueur inscrit au tournoi pourra demander l'avis du Juge Arbitre durant la compétition. Les matchs seront en auto arbitrage durant l'ensemble du tournoi. Cependant, en cas de litige tout joueur pourra faire appel au Juge Arbitre qui désignera, si possible, une personne présente dans la salle pour comptabiliser les points. Seuls les capitaines d'équipe pourront porter réclamation auprès de la table de marque ou du Juge Arbitre.

Article 13 : Fautes et lets

Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain tel que l'infrastructure, sera compté comme faute, sauf au service, ou le joueur pourra resservir une fois (par point).

Article 14 : Responsabilité

Le comité d'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident durant les deux jours de la compétition.

Article 15: Buvette

Une buvette sera à la disposition des joueurs sur les 2 jours.

Article 16: Respect des contraintes sanitaires / remboursement en cas d'annulation

Le club se conformera aux réglementations du moment émanant de la FFBAD / gouvernement / région / département / mairie. Celles-ci seront communiquées aux joueurs dès que possible. En cas d'annulation du tournoi le club procédera au remboursement des joueurs en intégralité (si paiement préalable).

Le Juge Arbitre et Le Comité D'Organisation